



CSI NEMOURS



Compte-rendu de l'entrevue avec M.LUX du mercredi 13 avril 2011

Une délégation composée de membres des bureaux de nos deux sections syndicales a été reçue à notre demande par Monsieur LUX, responsable de la future Direction des Services Informatiques de Paris Champagne à laquelle le CSI de Nemours sera rattaché au 1^{er} septembre prochain.

M.LUX était accompagné de son adjoint, M.GUERMONPREZ, aujourd'hui encore chef du CSI de Lille, ainsi que de M.RICOU.

Les collègues trouveront ci-après notre déclaration, ainsi que les premières réponses de M.LUX à nos revendications. Nous avons fait le choix de limiter les propos d'ordre général sur la mise en place des DISI. Nous avons donc concentré nos interventions sur 3 questions relatives aux emplois au CSI de Nemours.

La déclaration lue par nos soins

Monsieur l'Administrateur général,

Nos sections syndicales ont souhaité vous rencontrer afin d'évoquer différentes problématiques de la mise en place de la future DISI Paris-Champagne au 1^{er} septembre 2011.

Préalablement, nous tenons à réaffirmer notre opposition à la création des DISI, qui à notre sens ne fait que répondre à une logique de restructuration des services informatiques.

Certes, M. RAMBAL, au nom de M. PARINI, a donné des garanties sur la pérennité des résidences et des emplois d'une informatique intégrée à la DGFIP. Ces garanties sont donc liées au Directeur Général et non à l'Administration.

Et comme un fait exprès, la « DISIC » a été constituée en février 2011 : il s'agit de la Direction Interministérielle des Services d'Informations et de Communication de l'Etat. Nous avons de véritables craintes quant à l'articulation des DISI et de la DISIC, rejoignant nos inquiétudes quant à l'avenir des services des pensions de chaque ministère ou encore de la paie.

L'acte de naissance des DISI est déjà entaché par une première vague de suppressions de postes dans les services des ressources des CSI (ce que vous appelez la fonction support). Le CSI de Nemours n'échappe pas à cette règle.

Vous venez de procéder à une première visite de notre CSI. Il ne vous aura pas échappé à la fois, et la taille et les spécificités du site, et l'importance du nombre d'agents encore en poste en dépit des 150 suppressions intervenues depuis 1994.

Ces éléments justifient pleinement l'existence du service des ressources et des emplois actuels, c'est-à-dire un employé supérieur, un inspecteur, quatre contrôleurs et huit agents.

Cet effectif permet d'être au plus près des agents du CSI, au plus près des nombreuses contraintes de gestion du bâtiment.

Nous revendiquons le maintien de tous ces emplois au CSI de Nemours.

Par ailleurs, la totalité des collègues du PUV fiscalité professionnelle était en grève le 17 février dernier. Nous vous remettons la déclaration des agents de Nemours, avec nos sections syndicales, adoptée la veille de ce mouvement, qui met l'accent notamment sur l'impérieuse nécessité de créer des postes de tous grades.

Ces créations de postes sont d'autant plus nécessaires qu'à partir du 1^{er} septembre, la refonte de l'assistance, intégrant par vagues les services locaux d'assistance des Directions, aura pour conséquence d'élargir considérablement le champ d'activité et d'augmenter le nombre d'appels téléphoniques de tous les plateaux.

Nous réitérons notre demande de créations de postes en assistance.

Pour conclure, l'arrivée prochaine de 3 agents de catégorie C, après le blocage des mouvements de mutation des agents de cette catégorie vers les CSI que nous avons dénoncé depuis 14 ans, ne règle pas les déficits constatés dans tous les services du CSI. Cette année par exemple, ce sont déjà 7 agents qui partent en retraite, 3 promus par liste d'aptitude, et deux départs par mutation.

C'est donc a minima 12 agents de catégorie C qui devraient arriver au CSI au 1^{er} septembre prochain.

Les réponses à nos revendications

1. Notre revendication : maintien de tous les emplois (8C, 4 B, 1 A et 1 IP) au service des ressources.

Rappel : la mise en place des DISI s'accompagne selon la DGFIP, de la création d'un service des ressources au siège, à Noisiel pour ce qui nous concerne. Les emplois des services des ressources des CSI de Reims et de Nemours devraient être transférés au fur et à mesure de leurs vacances des CSI vers le siège de la DISI.

Réponse : M.LUX constate que le siège de la DISI de Paris Champagne est le seul qui n'est pas implanté dans un CSI, et qui n'est donc pas doté d'un service des ressources.

Dans une démarche pragmatique, il considère que dans un premier temps, les postes du service des ressources de notre CSI, qui se libéreront pour cause de départ à la retraite, de mutation devront être remplacés à Nemours, et n'auront pas vocation à être transférés à Noisiel.

En revanche, M.LUX précise que, s'agissant du service des ressources du CSI de Reims, sur les deux postes vacants cette année, un sera maintenu à Reims et l'autre transféré à Noisiel.

Ces engagements concernent toutes les catégories à l'exception du poste d'IP, dont il considère que son implantation à Noisiel permettrait une gestion globale, certes à distance, mais s'appuyant sur les remontées des directions de chacun des Etablissements.

Pour notre part, nous prenons acte des engagements concernant les agents de catégorie C, B et A. S'agissant du poste d'IP, nous maintenons notre demande pour les raisons évoquées dans la déclaration.

D'une manière plus générale, M.LUX réaffirme les engagements pris par le Directeur Général de maintien des résidences et des emplois. Aucun agent ne serait dans l'obligation de changer de résidence.

Il précise à cette occasion, que seules les EID de Paris, actuellement implantées à Aubervilliers, pourraient rejoindre une résidence à Paris, vraisemblablement dans les locaux de la Recette Générale des Finances (RGF). (Rappelons que les agents des EID avaient intégré le site d'Aubervilliers contraints et forcés).

2. Assistance : nous réitérons notre demande de créations de postes.

Pour M.LUX, la grève à 100 % des agents du PUV du 17 février, est le signe d'un échec de la Direction Générale. Un plan d'action est en cours d'élaboration.

Nous avons fait observer que la situation des PUV n'est pas réglée, avec ou sans « plan d'action ».

De plus, l'ambition de la DGFIP de créer de nouvelles missions (assistance au poste de travail) pour les agents de l'ensemble des plateaux signifiera un surcroît de travail. Seules des créations massives d'emplois permettraient d'y faire face.

Les seules réponses de la future équipe de Direction consistent à mettre l'accent sur un « ambitieux » plan de formation, et confirment la création d'un poste de superviseur au PUV de Nemours.

Ces réponses sont totalement insuffisantes.

3. Le remplacement des départs de cadres C.

Les chiffres sont imparables : pour 12 départs prévisibles a minima, apparaissent au projet de mouvement 3 arrivées, soit au moins 75 % de perte.

Nous demandons à M.LUX d'intervenir avant la fin du mouvement de mutation, pour que les postes vacants soient pourvus au 1^{er} septembre 2011.

Il donne un accord de principe, dont le contenu concret sera établi après discussion avec M.RICOU.

Il s'agit d'une première rencontre qui n'avait, de notre point de vue, pas l'ambition d'épuiser tous les sujets, en particulier les perspectives nées avec la mise en place de la DISIC.

M.LUX a pris soin d'atténuer la portée de cette création, en soulignant que la DISIC ne disposait pas de budget, et que la mise en œuvre des DISI constituait une garantie de pérennité de l'informatique à la DGFIP.

Nous ne partageons pas le même optimisme. Toute la politique actuelle consiste précisément à regrouper, « mutualiser » les services, en particulier de l'Etat en vue de substantielles économies d'échelle. Le décret 2011-193 instituant les DISIC établit un « cahier des charges » particulièrement dense, allant jusqu'à la gestion des personnels informatiques à l'échelon interministériel. Nous aurons l'occasion d'y revenir, et nous restons vigilants sur tous les aspects d'une réorganisation en DISI que nous ne voulons pas.